

28 janvier Journée mondiale de la protection des données

C'est une journée d'origine anglo-saxonne (data privacy day) et, suivant les traductions, on la retrouve tantôt sous le vocable "Journée mondiale des données à caractère personnel" ou encore "journée mondiale de la vie privée"... ce qui ne recouvre pas exactement la même chose !

La difficulté vient du fait que la notion de la protection de la vie privée n'a pas du tout le même sens dans le monde anglo-saxon que dans le monde latin, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser des problèmes juridiques ardues quand on songe aux habitudes de sociétés américaines comme Google pour qui la transparence est la règle et la notion d'oubli inexistante !

L'Europe avant les USA

C'est le Conseil de l'Europe qui a, le premier, proclamé une journée européenne de la protection des données à caractère personnel. Elle existe depuis 2007.

Les américains ont suivi de peu et c'est en 2009 que s'est célébrée la première journée nord américaine.

La convention de Strasbourg

L'initiative de cette journée est à rechercher dans la ligne de la "Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel", élaborée par le Conseil de l'Europe. Ouverte à la signature des états depuis le 28 janvier 1981 elle est devenue une référence dans le monde entier. Malheureusement, seulement 44 états l'ont ratifiée...

Un site à visiter : www.les-infostrateges.com